

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Délibération portant création
d'un emploi non permanent et
autorisant le recrutement d'un
agent contractuel pour mener à
bien un projet ou une
opération identifiée.

Date de convocation :
19 juin 2024

Date de séance :
26 juin 2024

Date d'affichage :
2 juillet 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 30

Membres votants : 37

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 106/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle des
fêtes de Domart-en-Ponthieu, sous la présidence de Monsieur
René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENDEDINI, DIRUY, ROUSSEL, MINET, LEMAIRE, CERNEY,
Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, POISSON,
MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, MAUGER,
CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE,
BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,
DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient absents, excusés :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, CAPRON,
SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, ALEXANDRE,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE,
DELFOSSÉ, LEULIER, GAILLARD, GUILLOT, BEC, MADANI BUTIN,
BLAIZEL, TIRMARCHE, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

Mme DUFRENOY donne pouvoir à M LEITAO

Mme LEPOIX donne pouvoir à M MOREL

M DELASSUS donne pouvoir M FRANCOIS

M GAILLARD donne pouvoir à Mme DIRUY

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Mme DE ALMEDIA donne pouvoir Mme MINET

Secrétaire de séance : M. COLOMBEL

La séance étant ouverte,

Vu l'article L 332-24, 25 et 26 du Code général des Collectivités
territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions
statutaires pour la Fonction publique territoriale,

Vu la délibération 36-2024 du 14 mars 2024 relative au tableau
des emplois permanents

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorisent le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Monsieur le Président expose également au Conseil communautaire qu'au regard de la compétence statutaire « mobilité » et de la stratégie élaborée avec le soutien du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, il est nécessaire de gérer la mise en œuvre de la stratégie de mobilité au niveau intercommunal.

Ces tâches requièrent des compétences spécifiques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} juillet 2024, un emploi non permanent sur le grade de Technicien territorial, dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 30 mois, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI.

L'agent sera plus précisément chargé de la mise en œuvre de la politique cyclable, de l'animation, de la communication, de la concertation, du développement des services, de l'évaluation et de l'accompagnement des changements de pratiques sociales et comportementales liées au vélo. Il apportera également un soutien technique et financier aux territoires pour renforcer leur ingénierie cyclable.

Il est précisé aux membres du Conseil communautaire que l'ADEME porte le Programme AVELO 3 sur la période 2023-2026, avec un budget de 30 millions d'euros. L'objectif principal est d'impliquer les territoires périurbains et ruraux qui n'ont pas encore adopté de politique cyclable ou d'encourager ceux qui souhaitent aller plus loin. Dans ce contexte, l'appel à projets AVELO 3 accompagne les territoires peu et moyennement denses dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leur politique cyclable. Il cherche à doter ces territoires de documents de planification pour mobiliser des financements et promouvoir les infrastructures cyclables abouties, le Fonds Mobilités Actives, le Fonds Vert, et les fonds européens.

L'axe 4 de cet appel à projet a vocation à soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire, pour la mise en œuvre d'une politique cyclable intégrée. Il concerne notamment le recrutement de chargés de mission vélo/mobilités actives avec un statut contractuel.

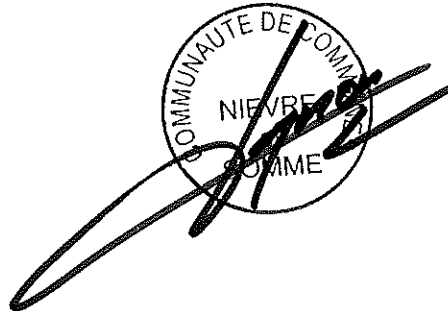
La Communauté de communes Nièvre et Somme répondra donc à cet appel à projet AVELO 3 afin de demander un soutien financier à la création de ce poste contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

- De recruter un contrat de projet sur le grade de Technicien pour effectuer les missions de Chargé de mission Mobilité pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien la mise en œuvre de la politique cyclable et mobilité douce, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème), à compter du 1^{er} juillet 2024 (ou plus tard selon la date de recrutement) et pour une durée de 30 mois.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre correspondant du budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 1 juillet 2024 et de sa publication le 2 juillet 2024.

